RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

RENTRÉE 2023/2024

INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE CIRCUITS DÉLÉGUÉS

1RE DEMANDE OU RENOUVELLEMENT

FACILE
IMMÉDIATE
SÉCURISÉE

L'inscription en ligne sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

La **Région** vous **transporte**

Conception, illustration : agence Bastille / Istock

Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, remplissez ce formulaire.

DEMANDE D'INSCRIPTION
TRANSPORT SCOLAIRE 2023/2024

Toute demande incomplète (voir pièces à joindre au verso) ne sera pas instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné. Avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les instructions associées.
ÉCRIRE EN MAJUSCULES, SVP.

ATTENTION
Pour bénéficier de la tarification basée sur votre quotient familial, vous devrez obligatoirement vous munir de **l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus** du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits. **IMPORTANT : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative**. À défaut de ces renseignements, le montant de la tranche 5 vous sera appliqué.

☐ 1re DEMANDE ☐ RENOUVELLEMENT ☐ MODIFICATION (N° DE DOSSIER .....)

INFORMATIONS FRATRIE

Préciser le nombre d'enfants de la famille **inscrits aux transports scolaires** de la Région Nouvelle-Aquitaine : puis compléter la partie **Informations pour les familles** au verso.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : ..... / ..... / ..... à .....

Sexe : ..... Garde alternée : ☐ oui ☐ non

REPRÉSENTANT LÉGAL N°1

☐ Parent ☐ Tuteur ☐ Famille d'accueil ☐ Foyer ☐ Élève majeur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél fixe : .....

Portable* : .....

Courriel* : .....

REPRÉSENTANT LÉGAL N°2

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél fixe : .....

Portable* : .....

Courriel* : .....

Obligatoires pour le traitement de votre dossier et vous permettre de recevoir des informations sur les transports régionaux.

SCOLARITÉ 2023/2024

Les éléments détaillés ci-dessous sont susceptibles de conditionner l'application du tarif. Merci de bien vouloir TOUT renseigner afin d'éviter des erreurs de tarification à votre détriment.

Établissement scolaire .....

Ville .....

Maternelle : ☐PS ☐MS ☐GS

Élémentaire : ☐CP ☐CE1 ☐CE2 ☐CM1 ☐CM2

Collège :
☐6e ☐5e ☐4e ☐3e
☐Prépa PRO ☐MFR 4e PRO ☐MFR 3e PRO ☐SEGPA

Lycée : Seconde ☐ générale et technologique
☐ agricole ☐ professionnelle ☐ CAP
Première ☐ bac général** ☐ bac technologique
☐ agricole ☐ bac professionnel ☐ CAP
Terminale ☐ bac général** ☐ bac technologique
☐ agricole ☐ bac professionnel ☐ CAP

Enseignement supérieur (préciser la classe ou le niveau) : .....
.....

Langues vivantes :
LV1 : ..... LV2 : .....

Qualité : ☐ Demi-pensionnaire ou externe ☐ Interne

Statut : ☐ scolaire ☐ apprenti non rémunéré (DIMA)
☐ apprenti rémunéré ☐ autre : .....

Options et dispositifs particuliers
☐ CHAM ☐ CHAT ☐ CHAD
☐ Pôle espoir (justificatif obligatoire) ☐ UPE2A
☐ Section sportive : .....
☐ JSP ☐ Section européenne ☐ PAPS ☐ ULIS
☐ autre : .....

**Enseignement de spécialité à renseigner obligatoirement

- ☐ Arts du cirque
- ☐ Arts plastiques
- ☐ Cinéma, audiovisuel
- ☐ Danse
- ☐ Histoire des arts
- ☐ Musique
- ☐ Théâtre
- ☐ Biologie, écologie
- ☐ Histoire -géographie et sciences politiques
- ☐ Humanités, littérature et philosophie
- ☐ Littérature, langues et cultures de l'antiquité
- ☐ Langues, littérature et cultures étrangères
- ☐ Mathématiques
- ☐ Numérique et sciences informatiques
- ☐ Physique-chimie
- ☐ Sciences de la vie et de la terre
- ☐ Sciences de l'ingénieur
- ☐ Sciences économiques et sociales.
- ☐ Éducation physique et sportive

INSCRIVEZ-VOUS PLUTÔT EN LIGNE !

transports.nouvelle-aquitaine.fr

Pour toute demande, 1re inscription ou renouvellement, c'est plus simple en ligne !

Immédiate
Vous avez connaissance automatiquement de la recevabilité de votre dossier conformément aux règles et critères fixés par la Région, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.

Facile
Vous pouvez **payer en ligne** le montant de la part familiale (en 1 ou 3 fois).
Plus de risque d'être pénalisé à la rentrée scolaire pour oubli ou retard de paiement !

Sécurisée
Vos données sont stockées sur nos serveurs sécurisés.

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS JUSQU'AU 20/07/2023*

**Date de réception du dossier complet.*

Passée cette date, 24€ de frais de dossier vous seront facturés (voir article 2.3 du Règlement).

Pourquoi est-il important de respecter la date limite d'inscription ?

- Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sureffectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

IMPORTANT

Le paiement déclenche la délivrance du titre de transport. Les **demandes de désinscription**, les **demandes de modifications** ainsi que les **déclarations de perte de carte** doivent être signalées par courrier (voir contact en page 2) ou via le formulaire de contact sur le site *transports.nouvelle-aquitaine.fr.*
Les demandes de duplicata et le paiement des 10€ associés peuvent être réalisés en ligne.

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :
QF :
Tarif :

COMMUNES ET POINTS D'ARRÊT

	Besoin de transport 1	Besoin de transport 2 (en cas de garde alternée)	Correspondance ○ Ligne routière régionale ○ Réseau urbain
Commune de montée			
Point de montée			
Commune de descente			
Point de descente			

Ligne empruntée *(facultatif)* La ligne régulière n° ..... Un service de Transport Scolaire .....

IMPORTANT
Lorsqu'il existe un service scolaire dédié, aux horaires d'entrée et sortie de l'établissement, l'usager scolaire doit impérativement l'emprunter afin d'éviter tout sureffectif sur une ligne commerciale.

(Pour les transports TER, il vous faudra remplir le formulaire d'inscription au Transport Scolaire en Car ou en TER).

Informations pour les familles inscrivant plus de 2 enfants aux Transports Scolaires de la Région :

Enfant 2 : Prénom ..... Nom ..... Date de naissance ..... Établissement .....
Enfant 3 : Prénom ..... Nom ..... Date de naissance ..... Établissement .....
Enfant 4 : Prénom ..... Nom ..... Date de naissance ..... Établissement .....

À partir du 5e enfant, merci de reporter ces informations sur papier libre. Attention, ces informations ne dispensent pas de remplir un dossier propre à chaque enfant.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER :
Merci de cocher les cases ci-dessous si les pièces sont bien jointes à votre dossier.

☐ **Copie de l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus** du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits (à défaut, le tarif de la tranche 5 s'applique).

IMPORTANT : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.

☐ **Photo d'identité de l'élève (format 3,5 x 4,5 cm)** (nom et prénom au dos de la photo).

AUTRES JUSTIFICATIFS :

☐ **Dérogation** (voir article 1.1.3 du règlement)
☐ **Demande arrivée après le 20/07/23** (déménagement, affectation tardive)
☐ **Garde alternée**
☐ **Attestation d'accueil de l'enfant** pour les familles d'accueil
☐ **Attestation de situation** pour les demandeurs d'asile
☐ **Attestation pour les apprentis non rémunérés**

Toute demande incomplète ne sera pas instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné.

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de traiter votre demande d'inscription et de vous envoyer des informations (notamment le montant de votre participation), sur le suivi du dossier et sur les transports régionaux (CAR/TER). Ces informations seront uniquement traitées par les services de la Région et nos partenaires sur les territoires (Communautés de communes, Mairies, SNCF...). Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et,le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande. Toute modification devra impérativement être transmise au Service Transports dans les plus brefs délais.

Signature obligatoire du représentant légal ou du déclarant (et pour les 2 parents en cas de garde alternée)

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Fait à : ..... Le : .....

Signature(s) :

L'envoi du dossier se fait auprès de l'Organisateur en charge du transport de votre enfant (voir adresse page 2).

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et effacement des données vous concernant à l'adresse dpo@nouvelle-aquitaine.fr, ou par courrier postal. Pour plus d'informations sur la protection des données: www.nouvelle-aquitaine.fr/politique-confidentialite.html.

Région Nouvelle-Aquitaine - 05-23 - avril 2023

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

En CAR ou en TER, la Région transporte, jusqu'à leur établissement, **les élèves quel que soit leur régime** (externe, demi-pensionnaire, interne), **résidant dans la région Nouvelle-Aquitaine** et qui **répondent aux conditions suivantes** :

- **Domiciliés à plus de 3 km** de l'établissement où ils sont inscrits. Cas particuliers : se reporter à l'annexe 1 du Règlement des Transports Scolaires.
- **Scolarisés de la maternelle à la fin des études secondaires (niveau BAC).**
- **Inscrits dans un établissement scolaire** public ou privé sous contrat d'association avec l'État, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture.
- **Dans le respect de la sectorisation** (carte scolaire) applicable à leur commune de résidence (sauf cas de dérogation validée par le Règlement des Transports Scolaires).
- **Sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire** (un aller-retour par semaine pour les élèves internes)

IMPORTANT

L'inscription aux transports scolaires implique l'acceptation pleine et entière **du règlement des transports scolaires** (plus particulièrement pour les élèves transportés en CAR) **et des conditions générales d'utilisation des services** qui précisent les obligations des parents et de l'élève pendant le trajet et aux abords des points d'arrêt.

Ce document est un extrait du règlement à consulter dans son intégralité sur :
transports.nouvelle-aquitaine.fr

CAS PARTICULIERS

> Les élèves ayant une reconnaissance MDPH sont invités à se rapprocher de leur Département de domicile.

> Les élèves qui résident et sont scolarisés sur le territoire d'une agglomération doivent contacter le service des transports scolaires de leur agglomération, même dans le cas où une solution de transport existe sur le réseau régional.

CONTACT

Pour toute question ou pour envoyer votre dossier, merci de vous adresser à l'Organisateur Secondaire délégué en charge du transport de votre enfant.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRE DE SAINT-ASTIER
MAIRIE
DE SAINT-LEON/L'ISLE (24110)
06.79.75.88.89

RENTRÉE 2023 : LES 7 POINTS CLÉS À RETENIR

1 **Nouveauté 2023 :**
Les élèves transportés en TER et sur les lignes de car régulières seront également dotés d'une carte connectée Modalis, leur permettant ainsi, comme ceux voyageant en car scolaire, de charger d'autres titres de transport (lignes régionales, réseaux urbains compatibles). **Cette carte devra être conservée pour l'année scolaire suivante mais l'inscription au transport scolaire doit être renouvelée chaque année pour tous les élèves.**

2 **Prise en compte du quotient familial pour les élèves ayants droit[1].**
Modulation de la participation familiale possible par l'organisateur secondaire (Mairie, SIVOS, ...), renseignez-vous auprès de leur service.

Tranche et QF mensuel estimé	Tarif annuel externe / demi-pensionnaire	Tarif annuel interne
Tranche 1 : inférieur à 495 €	30 €	24 €
Tranche 2 : entre 496 et 720 €	52,50 €	40,50 €
Tranche 3 : entre 721 et 960 €	84 €	64,50 €
Tranche 4 : entre 961 et 1 375 €	118,50 €	96 €
Tranche 5 : supérieur à 1 375 €	156 €	124,50 €
Tarif non ayant droit sur circuit de transport scolaire et TER[2]	202,50 €	156 €
Navette Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, internats	30 €	
Inscription après vacances de printemps	24 €	24 €

3 **Application de la carte scolaire à tous les établissements scolaires d'enseignement général** (sauf dérogations prévues au Règlement des Transports Scolaires).

4 **Possibilité d'attribution d'une Aide Individuelle au Transport (AIT)[3]** pour les élèves dont le trajet domicile-établissement scolaire ne peut pas être assuré par un réseau de transport routier régional ou un réseau TER. Demandes à effectuer avant le 1er novembre suivant la rentrée scolaire en remplissant le formulaire dédié.

5 **Prise en charge par la Région des titres de transport nécessaires en cas de correspondance avec un réseau de transports urbains[4].**

6 **Réduction pour les familles inscrivant 3 enfants et plus** au transport scolaire organisé par la Région Nouvelle-Aquitaine et domiciliés à la même adresse[5].

7 **Possibilité de remboursement total en cas de non-utilisation du service[6]** sur demande écrite avant le 15/10/2023.

(1) Sur la base de l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits. IMPORTANT : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.

(2) Sous conditions et places disponibles sur services et arrêts existants.

(3) Cette aide concerne les élèves ayants droit demi-pensionnaires (hors élèves landais) ou internes (hors élèves charentais et landais). La demande doit être transmise avant le 1er novembre de l'année en cours sur le formulaire dédié à télécharger sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

(4) Pour les élèves ayants droit, et à la condition que l'arrêt de dépose (ou de prise en charge) soit distant de plus de 800 mètres de l'établissement scolaire fréquenté par l'élève.

(5) 30% de réduction pour le 3e enfant et 50% de réduction pour le 4e enfant et suivants, selon l'ordre de naissance.

(6) Les demandes de remboursement devront parvenir par courrier avant le 15/10/2023 accompagnées d'un RIB. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non utilisation du service, ou d'utilisation partielle ou d'arrêt en cours d'année scolaire (voir article 2.3 du Règlement).